



MAISON des
ADOLESCENTS
de la Manche

CHARTRE DÉPARTEMENTALE « PROMENEURS DU NET »

Préambule

Le Département de la Manche, la Caisse d'Allocations Familiales de la Manche sont à l'initiative de la réflexion et de la mise en œuvre des Promeneurs du net dans le département. Ils se sont mobilisés en collaboration avec l'État – Direction Départementale de la Cohésion Sociale - et la Maison des adolescents afin d'organiser en mars 2012 une conférence accueillant une délégation de Suédois et partager leur expérience de plus de 10 années de « Promeneurs du Net ». Dans ce contexte la Maison des adolescents est mandatée par les institutions pour conduire une mission d'animation d'un réseau départemental des Promeneurs du net

La présente charte départementale Manche « Promeneurs du Net » a pour but de définir la base de l'adhésion à la démarche « Promeneurs du Net » en posant les éléments dans lesquels les structures signataires se reconnaissent sur le département de la Manche.

Ces structures désignent en interne des « Promeneurs du Net » qui sont identifiables, formés, alliant le virtuel au réel. Ces adultes en tant que professionnels exercent leur activité dans le secteur éducatif, de l'animation, socio-culturel, médico-social et demain peut-être établissement scolaire, sanitaire,...

Ainsi, nous retrouvons des représentants : de centres sociaux, des maisons de jeunes, de l'information jeunesse, d'accueils de jeunes, des foyers des jeunes travailleurs, des espaces publics numériques, de la Maison des adolescents..., qui constituent un réseau départemental.

La Charte permet de porter à connaissance de toute personne qui sera en lien avec un « Promeneur du Net » l'origine de cette action, le cadre d'intervention, qui s'apparente à des « règles de bonne conduite » sur la « rue numérique ».

1. La présence éducative sur internet, un enjeu de société

Les jeunes sont de plus en plus présents sur Internet. Ces usages obligent à réfléchir sur les enjeux de responsabilité éducative et du numérique.

Les jeunes assimilent rapidement les moyens de communication ou de jeux mis à leur disposition. L'utilisation des médias tels qu'Internet, la téléphonie mobile, les jeux vidéo, par les jeunes provoque nombre de réflexions, de questionnements chez les adultes (parents, éducateurs, responsables d'institution, soignants, enseignants, journalistes, chercheurs). Ces usages obligent à réfléchir sur les enjeux et les conséquences d'une telle pratique.

Ainsi se questionne le rôle des adultes, des élus, des coordinations des politiques éducatives face aux usages que font les jeunes des nouveaux moyens de communication. Par une démarche de réflexion, il est cherché à comprendre la réalité avec ses nuances et sa complexité.

2. Les enjeux dans la Manche

Ce projet novateur concerne des collectivités territoriales, des associations et des institutions, qui sont désignées sous le terme de structures.

La démarche « Promeneurs du Net », ne relève ni d'un métier, ni même d'une fonction. Il s'agit d'être présent sur Internet pour être disponible aux sollicitations, pour laisser des commentaires sur les blogs, pour participer aux chats et forums, pour faire partie de réseaux d'adolescents, pour servir de relais. Aux côtés de ses missions habituelles, il s'agit ici de consacrer quelques heures par jour ou par semaine pour aller à la rencontre des adolescents à l'image des pratiques des services jeunesse, pour un accompagnement sur la « rue numérique ».

Les différentes initiatives d'accueil et de projets en direction des jeunes sont autant d'occasions pour les acteurs de l'éducatif, du social, du médico-social, du sanitaire de se rejoindre sur un constat partagé : les adultes sont peu présents voire absents dans les espaces virtuels utilisés par les jeunes. Dans le monde virtuel, les jeunes fréquentent des chats, des blogs, des réseaux sociaux, des communautés virtuelles et des jeux en ligne. Internet est-il un nouvel espace d'expression et de rencontre ? Pour ne pas abandonner les jeunes dans le monde virtuel, ces adultes ont un rôle à y jouer : un rôle d'accompagnement éducatif (apporter sur Internet soutien, écoute, aide auprès des adolescents). Les professionnels qu'ils soient du secteur de l'éducation, du soin ont souvent leurs propres espaces sur Internet à destination des jeunes mais ils doivent être aussi dans les espaces où se trouvent les jeunes. La place des parents est aussi à prendre en compte, et il convient de les informer et si possible de les associer à cette démarche.

3- La charte départementale : un référentiel commun

Depuis mars 2012, la Caisse d'allocations familiales, le Département de la Manche, l'État - DDCS - et la Maison des adolescents ont poursuivi la réflexion au sein d'un comité. L'objectif est de proposer un espace ressource commun, un travail en réseau et de le doter d'un temps dédié d'animation départementale par la Maison des adolescents.

Le comité a posé à l'échelle départementale un référentiel commun qui se matérialise par la présente charte départementale. Ainsi, se constitue un réseau de structures et de professionnels s'engageant dans cette démarche de présence éducative sur internet.

Article 1 : Définition de la présence éducative sur Internet

La présence éducative sur Internet consiste à prendre en compte Internet comme un nouveau territoire de présence des jeunes et de leurs parents. L'objectif est d'être disponible aux sollicitations, d'utiliser ce support pour de l'accompagnement de projets et d'assurer une présence adulte à vocation éducative sur le Net.

Cette présence éducative peut se situer sur les sites, les réseaux sociaux, les forums, les chats, les blogs mais également les jeux vidéos utilisés par les jeunes et leurs parents et tout autre support numérique créé ou à venir.

Cette présence éducative peut prendre différentes formes : une conversation instantanée, un échange, une écoute, une possibilité de mobiliser des jeunes sur un territoire, du conseil, mais également de l'information, de l'accompagnement de projet,...

Article 2 : Une identification claire des « Promeneurs du Net »

Chaque signataire de la charte, identifie un/des acteur(s) éducatif en tant que « Promeneur du Net ». Ce dernier intervient sur un support numérique au titre de la mission éducative qui lui est confiée par le signataire (personne morale qui encadre son activité en tant le plus souvent qu'employeur).

Chaque signataire assure aux « Promeneurs du Net » une identification claire de la structure pour laquelle ils interviennent, la localisation de cette structure, leur cadre de mission, idéalement la photo du professionnel ainsi identifiable pour toute personne consultant ce support numérique.

Les « Promeneurs du Net » participent au travail en réseau départemental animé par la Maison des adolescents, de réflexion sur leur pratique, mise en lien sur des territoires, montée en compétence,...

Pour en savoir plus :

Tout habitant de la Manche peut identifier une structure proposant une présence éducative sur internet. Un site internet créé et administré par la Maison des adolescents de la Manche explique ce projet départemental de « Promeneurs du net » et faisant un lien direct sur les structures impliquées.

Article 3 : Modalités d'intervention des « Promeneurs du Net » :

Chaque signataire s'engage à ce que chaque « Promeneur du Net » désigné reprenne à son compte les valeurs de l'animation, de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité :

➤ ***La prise en compte des individus sans distinction, ni préjugé :***

- *Respecter les individus, prendre en compte leur diversité.*
- *Savoir être à l'écoute.*

- Favoriser les échanges et le dialogue.
- Mettre en place des actions favorisant la rencontre, la découverte de l'autre.
- Prendre en compte chaque personne individuellement même dans le cadre d'actions collectives.

➤ **L'accès à l'autonomie et à la socialisation :**

- Mettre en évidence que chacun se construit au travers de son rapport aux autres.
- Faire que chacun devienne un acteur capable de vivre en société.
- Échanger des savoirs, des savoir-faire.
- Favoriser des savoir-être respectueux de soi et des autres.
- Favoriser les actions individuelles au service de la collectivité.
- Faire vivre la mixité dans toutes ses dimensions.

➤ **L'apprentissage de la citoyenneté :**

- Proposer un espace de discussion et de débat.
- Prendre en compte les idées et les opinions de chacun.
- Développer l'esprit d'initiative et l'esprit critique.
- Permettre à chaque jeune de se situer dans son environnement, de le comprendre et d'agir dessus.

Article 4 : Principes déontologiques :

Les signataires impliqués respectent les principes suivants portés par les « Promeneurs du Net » qu'elle a désigné en interne de ses équipes :

- esprit de laïcité et respect des lois de la république
- respecte la dignité de la personne quelle que soit son âge, sa culture, son sexe, son ethnie, sa religion et toute autre préférence et caractéristique personnelle.
- ne fasse aucun prosélytisme.
- ne fasse pas usage de son influence en termes politique, religieux, commercial, syndical

Il est ici rappelé l'interdiction de publier notamment tout contenu relevant de (non exhaustif) :

- la pédophilie
- la pornographie (représentation de l'acte sexuel)
- l'incitation à la haine raciale
- la négation des crimes contre l'humanité
- l'appel au meurtre
- le proxénétisme
- l'insulte (expression outrageante, terme de mépris ou invective)
- la diffamation (imputation d'un fait portant atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne physique ou morale, ou du corps auquel le fait est imputé)
- le piratage informatique (incitation au piratage, mise à disposition de logiciels pirates ou de programmes destinés à une utilisation frauduleuse des logiciels)
- la contrefaçon et d'une manière générale, toute atteinte à un droit de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits voisins, bases de données, dessins et modèles, brevets d'invention, marques...)

Article 5 : Pré-requis pour les « Promeneurs du Net » :

Dans le but d'avoir une relation via les « Promeneurs du Net » avec des jeunes et les parents, chaque signataire précise que chaque « Promeneur du Net » qu'il aura désigné :

- *Possède de bonnes connaissances générales en informatique*
- *maîtrise la communication écrite en ligne : rapidité de frappe, choix des mots, choix de style, compréhension du langage sms/smiley.*
- *sache cadrer son intervention en fonction de son métier, sa fonction, ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents*
- *sache « réseauter » : participer à la vie du réseau départemental en ligne, partager, informer, diffuser, échanger abonder aux contenus.*
- *sache utiliser les réseaux sociaux, en particulier les outils de communication synchrones et asynchrones, les paramètres de confidentialité.*
- *comprende et mette en pratique les notions de discrétion professionnelle, confidentialité, de secret professionnel, de secret partagé, de régulation.*
- *maîtrise l'environnement partenarial, les champs de compétences de chacun, identifie les personnes relais.*

Dans l'hypothèse où un Promeneur du Net ne maîtrise pas ces pré-requis, la structure s'engage à lui permettre de les acquérir (pas le biais de formations, temps de partages avec d'autres Pdn,...)

La Charte pose des éléments essentiels d'informations destinées à tout usager en contact avec un Promeneurs du Net. La Charte pourra être amenée à évoluer en fonction des usages, des pratiques, des retours d'expériences ou des évolutions législatives.

Fait à Moyon Villages
le 20 avril 2016

Heidi Simonne
Le représentant de l'association
Familles Rurales de Moyon

signature



LES PROMENEURS DU NET SIGNATAIRES DE LA CHARTE

NOM/ PRENOM	STRUCTURE/ FONCTION	SIGNATURE
Hardel Anne-Sophie	Médiatrice Numérique	